

Ecole Sainte Anne  
2 Alé Pen Ar Vern  
29190 GOUEZEC  
Tél: 02-98-73-31-79  
courriel : eco29.ste-anne.gouezec@e-c.bzh

*Bonne rentrée à chacun et chacune, petits et grands !*

### Le personnel

- ◆ Ony OTT : TPS-PS-MS-GS- CE2
- ◆ Vanina TAVERA: CP-CE1-CE2
- ◆ Marie Anne PANN: CE2-CM1-CM2 (les CE2 le matin) + direction.
- ◆ Gaëlle GLEVAREC : aide maternelle, cantine, garderie et ménage.
- ◆ Marie Françoise HAMON : cuisinière, ménage et garderie.
- ◆ Florica GEMA : service cantine, garderie et ménage.
- ◆ Morgane PERON, enseignante du dispositif d'adaptation

### Le calendrier des vacances

Vacances de Toussaint :

du vendredi 22 octobre au lundi 8 novembre au matin

Vacances de Noël :

du vendredi 17 décembre au lundi 3 janvier au matin

Vacances d'hiver :

du vendredi 4 février au lundi 21 février au matin

Vacances de printemps :

du vendredi 8 avril au lundi 25 avril au matin

Vacances d'été : jeudi 7 juillet

Les classes vaqueront le vendredi 27 mai. (Ascension)

Le calendrier est susceptible d'être modifié.

### Les effectifs

TPS-PS-MS-GS: 1/10/2/4 soit 17 élèves

(Des TPS arriveront dans l'année)

CP-CE1 : 10/15 soit 25 élèves

CE2 : 7 élèves

CM1-CM2 : 10/9 soit 19 élèves

**Effectif de l'école : 68 élèves pour septembre**

# La vie de l'école

## Classe

Le matin : de 8h45 à 11h45 pour les maternelles, de 8h45 à 12h00 pour les primaires.

L'accueil du matin se fait à 8h35.

- Pour les TPS/PS/MS : un parent accompagne son enfant à la classe.
- A partir de la GS, une enseignante sera présente dans la cour afin d'accueillir les enfants et les faire rentrer de façon échelonnée dans leurs classes respectives.

L'enseignante (ou Gaëlle suivant les jours) accueille donc chaque enfant dans sa classe où il se lavera les mains puis aura un moment calme avant le début de la classe.

Les enfants doivent arriver avant l'heure chaque matin. Ceci est important pour le bon déroulement de la matinée, que ce soit en maternelle ou en primaire. Le grand portail est fermé à 8h45.

L'après midi : de 13H30 à 16H45 les mardi et jeudi ; de 14H à 16H45 les lundi et vendredi.

- Les enseignantes feront sortir de façon échelonnée les enfants pour les primaires et les GS.
- ➔ **Soyez visible afin que nous puissions assurer une sortie sereine.**
- Les parents des TPS/PS/MS viendront chercher leurs enfants en classe. Contexte sanitaire oblige, un représentant par enfant, merci.

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine arrivent à partir de 13h15 dans la cour : aucune surveillance n'est assurée avant cet horaire. En cas de problème, la responsabilité de l'école n'est pas engagée. Pour les maternelles, l'heure d'arrivée est 13h15. (début de la sieste)

**Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) auront lieu les lundis et vendredis de 13h30 à 14h00 à partir du lundi 13 septembre.** Les premières semaines sont consacrées aux CP/CE1 (méthodologie, lecture, évaluations nationales). Les élèves non concernés qui déjeunent à la maison pourront arriver à 14h00 le lundi et le vendredi.

Toute absence doit être signalée, dès le 1<sup>er</sup> jour de l'absence, le matin même, avant la classe, par téléphone, mail ou alors par un grand frère ou une grande sœur.

De la PS au CM2, les enfants doivent ramener un billet d'absence (transmis ce jour) signé par les parents, et justifiant l'absence.

## Entrée, Sortie de l'école.

Le grand portail est réservé aux entrées et sorties, matin, midi et soir ; il est donc fermé pendant les heures d'école. Le petit portail, fermé également, est réservé aux déplacements des enfants pendant la classe et aux cas particuliers (arrivées, départs) pendant les heures de classe.

Si vous venez chercher votre enfant pendant les heures de classe, c'est par le petit portail que vous accédez, que vous téléphonez. Laissez-nous le temps de vous voir ; laissez sonner...

**Merci de fermer ces deux portails quand vous partez** (avant 8h30, à 12h, après 16h45)

## Poste d'adaptation

Nous bénéficions d'un poste d'adaptation. Morgane Péron, enseignante spécialisée, sera sur l'école selon les périodes pour aider les enfants à besoins particuliers, travailler en petits groupes, en coopération avec les enseignantes, dans les classes.

## Anniversaires

Les gâteaux issus du commerce sont autorisés à l'école. Dans un souci commun de bienveillance, nous vous demandons de distribuer les invitations hors école ; ceci pour éviter les chagrins des enfants non invités.

## Garderie

De **7h30 à 8h35** puis de **16h55 à 18h30**. Elle se tient dans le modulaire (au fond de la grande cour). Le goûter du soir est fourni par l'école. A 16h45, les élèves se lavent les mains puis goutent dans la garderie. Le goûter finit vers 17h15. Merci de ne pas venir avant : votre enfant goûte ainsi tranquillement, sans précipitation.

Les devoirs sont faits dans la mesure du possible (lundi et jeudi). Lors de ce temps, les plus petits prendront des activités calmes qui ne perturbent pas la concentration des travailleurs (puzzles, dessins...). Chacun s'assurera tout de même, à la maison, que son enfant a fait ses devoirs.

Lorsqu'un enfant reste à la garderie, il est **impératif** d'avertir l'enfant concerné ou l'enseignante, dès le matin afin qu'il soit inscrit sur la feuille de cantine/garderie.

***Pensez à nous prévenir, par mail de préférence en cas d'aléas de dernière minute.***

## Cantine

L'inscription à la cantine se fait par la feuille transmise le jour de la rentrée.

Si vous optez pour l'inscription à la quinzaine, par respect pour le personnel, merci de remplir l'inscription pour le lendemain, de respecter les jours d'inscription et de prévenir au moins deux jours à l'avance quand un changement survient (cas d'un enfant qui mange exceptionnellement, cas d'un enfant qui ne mange pas, exceptionnellement également, pour raison de santé). Cela laisse place, bien sûr, aux aléas de dernière minute.

## Matériel scolaire en primaire

Chaque enfant doit avoir son matériel complet. Les trousseaux vous seront restitués régulièrement pour vérification.

Marquer ses affaires au nom de votre enfant évitera également des tensions inutiles.

Concernant les manuels, certains livres ont été détériorés l'an dernier. Nous avons donc décidé de demander une caution.

Merci donc de donner un chèque (non encaissé) de 40€ par enfant, dans une enveloppe au nom de l'enfant.

Tous les livres doivent être également couverts.

## Espace numérique de travail

L'ensemble de l'équipe utilise un espace numérique de travail où sont disponibles des ressources pour votre enfant.

Les devoirs y sont également.

Vous avez dans le cahier de liaison les codes nécessaires à l'utilisation de cet espace, par tous.

## Cahier de liaison, rencontres, téléphone

Le cahier de liaison est le lien entre vous et l'école. **Merci de le consulter, de signer chaque document. Il doit toujours être remis dans le cartable en primaire. En Maternelle, il est redonné en classe.**

Deux rencontres parents/enseignants/enfant sont programmées dans l'année. Les enseignantes se tiennent également à votre disposition, sur rendez-vous, en cas de besoin.

Le chef d'établissement se tient également à votre disposition pour tout entretien concernant votre enfant, la vie de l'école.

A noter également qu'il n'y a pas de décharge de direction, nous ne répondons pas au téléphone lors des heures de classe. Laissez donc un message en évitant les heures de classes, sauf si urgence (le téléphone est dans la classe !)

## Tenue d'écuyer

Le temps de notre belle région nous fait voir les quatre saisons dans la journée : pensez à prévoir une tenue de pluie dans le sac, quelle que soit la classe de votre enfant. La casquette dans le sac est également indispensable, en permanence, si nous avons du beau temps à la rentrée !

L'autonomie est un apprentissage de tout instant à l'école : les bretelles, salopettes, combinaisons, tongs ne sont donc pas les bienvenues.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol de matériel, de vêtement, de bijoux. Evitez donc les boucles d'oreilles pendantes, les bijoux de valeur.

## Prise de médicaments

Les enseignantes et le personnel ne donnent pas de médicaments, même sur ordonnance. Si votre enfant suit un traitement régulier (asthme, maladies chroniques...), une convention écrite sera établie entre vous et l'école ; ou un PAI si le médecin scolaire le recommande. Merci de prévenir les enseignantes dès la rentrée par le biais de la fiche de renseignements médicaux.